



Doc. 14863
09 avril 2019

Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire: principaux défis pour l'avenir

Amendement¹ n° 26

M. John HOWELL, Royaume-Uni, Groupe des conservateurs européens
Sir Christopher CHOPE, Royaume-Uni, Groupe des conservateurs européens
Mme Branka STAMENKOVIĆ, Serbie, Groupe des conservateurs européens
M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Royaume-Uni, Groupe des conservateurs européens
Sir Roger GALE, Royaume-Uni, Groupe des conservateurs européens
Mme Vida AČIENĖ, Lituanie, Groupe des conservateurs européens
M. Martin GRAF, Autriche, Membres n'appartenant à aucun groupe politique

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 11.6, insérer le paragraphe suivant:

«veiller à actionner les articles 7 et 8 du Statut pour empêcher les pays qui appliquent ou cherchent à appliquer la peine capitale à leurs citoyens de devenir ou de rester membres du Conseil de l'Europe. L'emploi du terme peine capitale s'applique également aux exécutions extrajudiciaires cautionnées par l'État.»

Déposé par:

HOWELL John, Royaume-Uni, CE
AČIENĖ Vida, Lituanie, CE
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE
GALE Roger, Royaume-Uni, CE
GRAF Martin, Autriche, NI
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE
STAMENKOVIĆ Branka, Serbie, CE

1. 2019 - Deuxième partie de session

